

# Le tribunal administratif rejette la demande de suspension du permis

La nouvelle est tombée mardi soir, après la publication de l'ordonnance du 9 juin 2020. Le tribunal administratif de Strasbourg rejette la demande de suspension du permis de démolir de la maison Greder, à Geudertheim, introduite par l'ASMA (association pour la sauvegarde de la maison alsacienne).

■ Pierre Gross, maire de Geudertheim

« J'accueille cette décision du juge administratif avec soulagement, dans un contexte de polémiques et d'interventions multiples, parfois méprisantes, voire insultantes, de la part de nombreuses personnes qui n'ont pas vérifié les allégations initiales, ni vu l'intérieur de la maison ».

Pierre Gross insiste sur l'importance et l'urgence du projet scolaire et périscolaire qui doit voir le jour à cet endroit. « Garder l'ensemble des services dédiés à la jeunesse au centre de Geudertheim est également une solution pleine de sagesse : dans les modalités qui sont les siennes (avec la création d'une zone piétonne pour accéder au bâtiment), le projet garantira davantage de sécurité aux membres de la communauté scolaire », insiste l' élu.

Une emprise de 1,50 m, qui empiéterait sur la maison en question, est d'ailleurs prévue pour être reversée au domaine public afin de permettre l'élargissement du trottoir rue du Général-de-Gaulle. Et le maire d'ajouter : « L'avenir de la commune est devant nous, mais nous n'oublions pas notre passé ».

Il rappelle que la commune met régulièrement en valeur le patrimoine communal (les importants travaux à l'église catholique en 2019 étant l'exemple le plus récent). Il indique avoir lancé diverses consultations et demandes d'avis complémentaires. Une visite sur place est prévue avec une délégation du conseil départemental.

Pierre Gross rencontrera également Denis Elbel, vice-président de l'ASMA, mercredi prochain. La proposition que quelqu'un puisse récupérer cette maison, qu'il juge inadaptée pour recevoir du public, tient



La maison Greder à Geudertheim. Photo DNA/Eva KNIERIEMEN

toujours.

■ Bernard Duhem, président de l'ASMA

« Cette décision est basée sur le fait qu'aucune maison à colombages n'est protégée dans le PLU de la commune alors que le rapport de présentation du PLU ainsi que le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) le prévoyait.

Le PLU étant la seule pièce opposable sur le plan juridique, le tribunal administratif ne pouvait que rejeter notre demande. Par contre l'ASMA n'a pas été condamnée au paiement des 3 000 € réclamés par la commune pour frais d'avocat. Ne pouvant se résoudre à la disparition de cette maison datée de 1662, l'ASMA s'est tournée, dans un courrier daté du 10 juin, vers Frédéric Bierry, président du conseil départemental du Bas-Rhin qui cofinance ce projet. »

■ Georges Bischoff, professeur d'histoire émérite de l'Université de Strasbourg

« La décision du tribunal administratif de Strasbourg équivaut à reconnaître aux élus un droit de vie et de mort sur le patrimoine historique de notre région. C'est d'autant plus grave qu'elle va faire jurisprudence et dédouaner les bétonneurs pour les six ans à venir.

Détruire les vestiges du passé, c'est tuer la mémoire des hommes, c'est briser un écosystème mental d'une incroyable diversité, c'est couper les fils du temps pour pouvoir épuiser l'espace. C'est une forme de déforestation culturelle.

La maison livrée à la guillotine a traversé les siècles. Elle

raconte quelque chose de fort par le seul fait de sa présence. C'est un témoin gênant dans notre fuite éperdue vers l'amnésie ».

■ Nicolas Mengus, docteur en histoire et membre de l'Académie d'Alsace

« La maison Greder de Geudertheim pourrait finalement être arrachée comme une vulgaire mauvaise herbe, bien qu'elle ait survécu aux risques d'incendies et aux destructions guerrières depuis sa construction en 1662, d'après le très sérieux site du ministère de la Culture (la base Mérimée).

Je suis toujours étonné qu'en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, on puisse faire table rase de l'héritage que nous ont légué nos ancêtres. C'est autant de richesses patrimoniales et intellectuelles dont on prive les générations futures. Les motifs pour justifier de telles entreprises de démolition sont souvent artificiels, car fondés, selon les cas, sur des données historiques discutables, pour ne pas dire tronquées.

Tout ceci pour donner un semblant de légitimité, alors qu'il ne s'agit que de l'application servile du fameux dicton : « Quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage ». Je me refuse à croire qu'il s'agisse de bêtise pure, car, alors, la sauvegarde de l'Alsace et de son patrimoine serait un combat perdu d'avance [...]

La situation en Alsace est d'autant plus préoccupante que la voix des associations patrimoniales devient chaque année moins audible. L'habitat traditionnel se meurt. Apprécié des

touristes de toutes origines, il disparaît à grande vitesse. Allez-vous le laisser mourir ? J'ose espérer un sursaut. Est-il encore temps de s'opposer à la destruction de la maison Greder ? Je le souhaite, car il sera ensuite trop tard pour les regrets. »

■ Jean-Jacques Schwien, président de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (courrier du 11 juin à Frédéric Bierry)

« Nous appuyons la demande de compromis de l'ASMA de conservation de la seule partie ancienne de la maison qui ne gênerait en rien les plans du projet d'école [...] Une démarche qui s'inscrirait dans la continuité des propos que vous avez tenus en conclusion du colloque de 2019 sur la "Maison alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle".

Par le biais des aides financières que le conseil départemental apporte aux communes, vous pourriez à la fois aider à la préservation de ce patrimoine et inciter le maître d'ouvrage à intégrer le bâti ancien dans des constructions contemporaines sans en faire une verrue. »

■ Christian Hahn, président du Conseil Culturel d'Alsace (lettre ouverte du 12 juin au maire de Geudertheim)

« Votre projet d'agrandir le groupe scolaire de Geudertheim est non seulement légitime mais tout à votre honneur. Il n'est pas trop tard pour examiner ce projet tout en intégrant la maison Greder.

Certes, cela représentera un coût supplémentaire mais vous pourriez solliciter les compétences des experts des services du Patrimoine du Département et de la Région, des soutiens des collectivités et pourquoi pas envisager un appel à dons. [...] Il est urgent de renouer un dialogue. Il est essentiel de suspendre la décision de démolition et de rencontrer rapidement des experts du Département et de la Région, des personnes qualifiées et un représentant de l'ASMA.

Le Conseil Culturel d'Alsace se propose d'être le partenaire neutre et respectueux de l'avis de chacun pour animer cette rencontre, tout en veillant à la sérénité des débats ».